



Grenoble, le 3 février 2015 à 19heures 30

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Épisode neigeux dans le sud de la France Interdiction de circulation des poids lourds en Isère**

En raison des conditions météorologiques observées dans le sud de la France qui ont nécessité le déclenchement du plan PIAM (Plan Intempéries Arc Méditerranéen), et afin de ne pas aggraver des conditions de circulation déjà très difficiles dans cette région, les mesures suivantes ont été prises :

- **A 49 : la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite** sur l'A49, dans le sens Grenoble – Valence entre le péage de Voreppe et le péage de Chatuzange, à partir de mardi 3 février 2015 à 20h00.
- **A 7: la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite** sur l'A7, dans le sens Lyon - Valence entre le péage de Roussillon et le péage de St Rambert d'Albon, à partir de mardi 3 février 2015 à 20h00.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants :

- aux véhicules de secours et d'intervention,
- aux véhicules d'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- aux véhicules de transports de voyageurs,
- aux véhicules de transports urbain de personnes,
- aux véhicules de collecte de lait,
- aux véhicules de tractage des poids lourds du gestionnaire d'autoroute,
- aux véhicules de collecte des ordures ménagères.

**Contact presse :**

Préfecture de l'Isère : 04-76-60-48-05